

# COMPÉTENCES TECHNIQUES

pour les intervenants en usage  
de substances au Canada v. 3

COMPRENDRE LES  
TROUBLES CONCOMITANTS  
D'USAGE DE SUBSTANCES  
et DE SANTÉ MENTALE



Centre canadien sur  
les dépendances et  
l'usage de substances

Données, Engagement, Résultats.



Centre canadien sur  
les dépendances et  
l'usage de substances

Les indicateurs comportementaux des différents niveaux de qualification ne sont que des exemples qui peuvent être adaptés pour répondre aux besoins et au mandat de chaque organisation.

Dans les compétences du CCDUS, le terme « usage de substances » inclut les situations où des professionnels travaillent avec des personnes qui consomment ou ont consommé des substances, ont reçu un diagnostic de trouble lié à l'usage de substances médicalement reconnu ou subissent des méfaits liés à leur usage de substances. Pour en savoir plus, voir les critères du trouble lié à l'usage de substances dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5<sup>e</sup> édition, DSM-5).

Pour plus d'information sur l'analyse comparative entre les sexes et les genres (ACSG+), voir le [www.ccsa.ca/fr/analyse-comparative-entre-les-sexes-et-les-genres](http://www.ccsa.ca/fr/analyse-comparative-entre-les-sexes-et-les-genres)

© Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2021

Pour des copies supplémentaires, communiquez avec nous :

75, rue Albert, bureau 500

Ottawa (Ontario)

K1P 5E7 Canada

Courriel : [competences@ccsa.ca](mailto:competences@ccsa.ca)

ISBN 978-1-77178-827-4

## COMPRENDRE LES TROUBLES CONCOMITANTS D'USAGE DE SUBSTANCES ET DE SANTÉ MENTALE

Connaissances et habiletés nécessaires afin d'éclairer des aspects précis du travail du professionnel auprès de personnes ayant des troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale. Pour en savoir plus, voir les critères concernant les troubles concomitants dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5<sup>e</sup> édition).

### EXEMPLES

1 = Préliminaire	2 = De base	3 = Intermédiaire	4 = Avancé
<p>1. Explique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. ce que désignent les « troubles concomitants » (la présence d'un trouble d'usage de substances et d'un trouble de santé mentale chez une même personne) et l'importance de les traiter les deux à la fois</li> <li>b. les effets des troubles concomitants sur les autres difficultés de la personne (p. ex. dépendance comportementale, dépendance de processus)</li> <li>c. les facteurs de développement des troubles concomitants dans la population générale et dans des sous-populations ou communautés culturelles particulières (p. ex. peuples autochtones, groupes racialisés)</li> <li>d. la stigmatisation liée aux troubles concomitants, et les différences pour les groupes racialisés et les communautés culturelles marginalisées (p. ex. stigmatisation à multiples facettes)</li> <li>e. la relation entre la santé mentale et l'usage de substances, ainsi que la prévalence des troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale</li> <li>f. la prévalence du traumatisme et de la violence chez les personnes qui consomment ou qui ont des troubles concomitants, et l'influence possible de ces facteurs sur l'usage de substances et le traitement</li> <li>g. les risques associés aux troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale, dont la suicidabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Décrit les grandes catégories de troubles de santé mentale et de diagnostics de santé mentale qui peuvent être concomitants à un trouble d'usage de substances ainsi que les signes et symptômes associés</li> <li>2. Explique les causes habituelles et les traitements usuels pour chacune de ces catégories</li> <li>3. Décrit objectivement les signes et symptômes faisant soupçonner des troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale, dans un dialogue transparent avec les personnes concernées au moment de les orienter vers des praticiens spécialisés ou de consulter ce type de praticiens</li> <li>4. Collabore avec les personnes pour intégrer les résultats des orientations ou des consultations à leurs plans de traitement</li> <li>5. Intègre des approches sensibles au traumatisme et à la violence aux stratégies, soutiens et services thérapeutiques</li> <li>6. Intègre des connaissances pratiques et appropriées sur les médicaments aux stratégies, soutiens et services de traitement</li> <li>7. Collabore avec les personnes afin de comprendre l'incidence de la stigmatisation, et détermine les stratégies éclairées par des données probantes à utiliser pour lutter contre le phénomène à différents niveaux, notamment contre l'autostigmatisation, la stigmatisation sociale, la stigmatisation organisationnelle et la stigmatisation structurelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Explique la relation entre les facteurs intersectionnels et les multiples facettes de la stigmatisation (culture, identité de genre, orientation sexuelle, appartenance à un groupe racialisé, etc.) et leurs effets chez les personnes ayant des troubles concomitants, et travaille avec elles à briser cette relation et ces effets</li> <li>2. Élabore et applique des stratégies éclairées par des données probantes qui abordent adéquatement : <ul style="list-style-type: none"> <li>a. la gravité relative du trouble d'usage de substances et du trouble de santé mentale de la personne</li> <li>b. les besoins particuliers de la personne par rapport à son contexte culturel</li> <li>c. l'ensemble des difficultés socioéconomiques des personnes</li> <li>d. la nécessité de collaborer avec d'autres</li> </ul> </li> <li>3. Collabore avec des collègues à la mise en pratique des connaissances</li> <li>4. Collabore avec d'autres organismes et fournisseurs de services afin de régler des difficultés liées entre autres à l'emploi, au logement et aux autres déterminants sociaux de la santé qui jouent un rôle dans les troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale</li> <li>5. Fait preuve d'initiative dans des activités de formation croisée avec d'autres professionnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Supervise ou encadre d'autres professionnels qui travaillent auprès de personnes ayant des troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale</li> <li>2. Fait preuve de collaboration et de leadership dans la conception et la mise en œuvre d'une approche unifiée et éclairée par des données probantes pour la prestation de services aux personnes ayant des troubles concomitants (approche s'appliquant à l'ensemble des secteurs et disciplines)</li> <li>3. Fait preuve de collaboration et de leadership dans la mise en place ou l'offre d'activités de formation croisée avec des praticiens spécialisés en usage de substances et en santé mentale</li> <li>4. Préconise, facilite et contribue à la collaboration entre une gamme complète de professionnels impliqués dans le diagnostic et le traitement des personnes ayant des troubles concomitants</li> <li>5. Préconise, amorce, facilite ou participe à des recherches axées sur l'intégration adéquate du traitement des troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale</li> </ul>

## COMPRENDRE LES TROUBLES CONCOMITANTS D'USAGE DE SUBSTANCES ET DE SANTÉ MENTALE

Connaissances et habiletés nécessaires afin d'éclairer des aspects précis du travail du professionnel auprès de personnes ayant des troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale. Pour en savoir plus, voir les critères concernant les troubles concomitants dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5<sup>e</sup> édition).

### EXEMPLES

1 = Préliminaire	2 = De base	3 = Intermédiaire	4 = Avancé
<p>2. Explique que les professionnels en usage de substances doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. se renseigner sur les troubles concomitants</li> <li>b. connaître les principales références et ressources factuelles dans lesquelles se renseigner, dont le <i>Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux</i>, la Loi sur la santé mentale, et les tests et évaluations en santé mentale</li> <li>c. comprendre l'interaction entre les troubles d'usage de substances et les troubles de santé mentale (surtout les phénomènes de masquage et d'imitation)</li> <li>d. savoir que le soutien de la famille et des proches aidants, le soutien social et une multitude d'autres déterminants généraux de la santé peuvent protéger contre le développement des troubles concomitants, ou au contraire le favoriser</li> <li>e. exercer leurs fonctions en respectant les limites de leurs connaissances et de leur champ de pratique, et collaborer avec d'autres et les consulter, au besoin</li> </ul> <p>3. Entretient un contact courtois, sensible et non critique avec les personnes, leurs familles, leurs proches aidants et leurs soutiens sociaux</p> <p>4. Démontre sa capacité à aider ou à assister des professionnels plus chevronnés qui œuvrent auprès de personnes ayant des troubles concomitants de gravité variable</p>	<p>8. Collabore avec les personnes pour identifier leurs facteurs personnels et systémiques de risque et de protection (p. ex. antécédents de traumatisme et de violence, déterminants sociaux de la santé) relatifs au développement de troubles concomitants d'usage de substances et de santé mentale</p> <p>9. Se tient au courant des connaissances probantes sur les meilleures approches disponibles pour traiter les troubles d'usage de substances et de santé mentale et travailler auprès de personnes qui en souffrent</p>		